



Envoyé en préfecture le 28/05/2019

Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le



ID : 025-212500565-20190516-CM160519_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 mai 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 mai 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. Christophe LIME.

Absents :

M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Gérard VAN HELLE, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

M. Frédéric ALLEMANN à Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 21), M. Pascal CURIE à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Danielle POISSENOT, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 24), M. Gérard VAN HELLE à M. Eric ALAUZET, M. Jacques GROSPERRIN à M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI à Mme Christine WERTHE, Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET :

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante

Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	02/05/2019	Pour information

Par délibération en date du 6 novembre 2017, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Décisions prises en matière financière

- FIN.19.00.D5 du 4 mars 2019 : Direction Bibliothèques et Archives - Médiathèque Pierre Bayle - Régie de recettes n° 35 - Désherbage 2019 - Modification temporaire de l'objet de la régie, de l'adresse de la régie, du montant de l'encaisse et du montant du fonds de caisse
- FIN.19.00.D7 du 12 mars 2019 - Cabinet du Maire - Frais de représentation - Régie d'avances n° 222 - Institution de l'indemnité de responsabilité pour les mandataires suppléants - Modification du montant de l'avance - Modification du montant de l'indemnité de responsabilité - Suppression du cautionnement
- FIN.19.00.D8 du 25 mars 2019 - Direction Vie des Quartiers - MQ Grette/Butte - Régie d'avances n° 219 - Modification du montant de l'avance.

II - Conventions

- Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit de la MILO (signée le 12/03/19).
- Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit de l'association des Conciliateurs de Justice de Franche-Comté (signée le 05/04/2019).
- Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit de l'association Doubs You Play (signée le 06/04/2019).
- Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit des Francas du Doubs (signée le 23/04/2019).
- Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit de l'association NOUSROI (signée le 23/03/2019).
- Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit de l'association GOLESTAN (signée le 21/03/2019).

- Convention d'utilisation du local du Grand Abri en forêt de Chailluz à l'association MJC Palente-Orchamps, à titre gratuit, du 15 au 26 avril 2019 et du 8 juillet au 30 août 2019.

- Convention d'autorisation d'occupation du domaine public en vue de l'exploitation de promenades équestres sur la promenade Micaud avec la Ferme Equestre «ELITE» - 25620 L'Hôpital du Grosbois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, moyennant redevance.

III - Encaissement d'indemnités de sinistre

- Encaissement d'un chèque d'AXA de 27,83 € correspondant à un complément d'indemnité de sinistre suite à un choc de véhicule rue des Jardins le 8 juillet 2017.

- Encaissement d'un chèque de 2 063,72 € de NATIXIS correspondant à une indemnité de sinistre suite à un choc de véhicule contre un lampadaire le 4 mars 2018 chemin des Champs.

- Encaissement d'un chèque de 89 632 € de PNAS, assureur de la Ville de Besançon jusqu'au 31 décembre 2016, correspondant à l'indemnité différée sur justificatifs suite à l'incendie de l'Hôtel de Ville le 25 juin 2015.

IV - Contentieux

- Affaire G.S. c/ commune de Besançon : défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'une requête en référé précontractuel introduite devant le Tribunal Administratif de Besançon le 19 mars 2019 dans le cadre d'un marché de fourniture. Une ordonnance de rejet a été rendue le 2 avril 2019.

V - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 548 000 € HT depuis le 01/01/2018) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Département Architecture et Bâtiments			
Réhabilitation de la piscine de Chalezeule Lot 2.3 : gros œuvre - bassin	14/03/2019	SOGEA FRANCHE-COMTÉ 25110 BAUME-LES-DAMES	95 491,32 € HT
Direction Urbanisme - Projets et Planification			
Place du Huit Septembre 1944 Suppression de la fontaine Vauban	04/03/2019	COLAS EST 25410 DANNEMARIE-SUR-CRETE	104 505 € HT
Direction Bibliothèques et Archives			
Fournitures de livres imprimés par les bibliothèques Lot 1 : livres de fiction adulte	22/02/2019	LES SANDALES D'EMPEDOCLE 25000 BESANÇON	Maxi : 45 000 € HT par an
Fournitures de livres imprimés par les bibliothèques Lot 2 : livres de fiction jeunesse	22/02/2019	L'INTRANQUILLE PLAZZA 25000 BESANÇON	Maxi : 35 000 € HT par an
Fournitures de livres imprimés par les bibliothèques Lot 3 : bandes dessinées adulte et jeunesse	22/02/2019	BD NET 75011 PARIS	Maxi : 28 000 € HT par an

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Fournitures de livres imprimés par les bibliothèques Lot 4 : documentaires généraux et comtois	22/02/2019	L'INTRANQUILLE PLAZZA 25000 BESANÇON	Maxi : 50 000 € HT par an
<i>Direction Biodiversité et Espaces Verts</i>			
Fourniture de semences, graines, jeunes plants et végétaux Lot 4 : bulbes pour fleurissement et à naturaliser	19/02/2019	VERVER EXPORT 1704 DX HEERHUGOWAARD HOLLANDE	34 957,98 € HT

VI - Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT / avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 548 000 € HT depuis le 01/01/2018) / avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 548 000 € HT depuis le 01/01/2018) :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
<i>Direction Hygiène et Santé</i>				
Acquisition et maintenance des défibrillateurs automatisés externes Avenant n° 1 : précision et intégration du prix de la maintenance des DAE équipés d'électrodes pédiatriques	D SECURITE 69320 FEYZIN	208 999 € HT	Sans incidence financière	-

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

La Première Adjointe,



Danielle DARD.